



Municipalité de Clarenceville

AVIS PUBLIC

INTERDICTION D'ARROSAGE JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Avis public est donné aux personnes qui résident dans la Municipalité de Clarenceville.

En raison d'une situation exceptionnelle nécessitant la préservation de la ressource en eau, la Municipalité de Clarenceville, décrète une interdiction d'arrosage. Cette mesure entre en vigueur immédiatement et s'applique à l'ensemble du territoire desservi par le réseau d'aqueduc de la Municipalité, et ce, jusqu'à la levée du présent avis.

Détails de l'interdiction :

- **Arrosage interdit** : Il est interdit d'arroser les pelouses, les jardins, les arbres et arbustes, de remplir les piscines, de laver les véhicules ou d'utiliser l'eau à l'extérieur pour toute autre fin.
- **Durée** : L'interdiction est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.
- **Motif** : La Municipalité a dû prendre cette décision afin de garantir une distribution adéquate en eau potable pour la consommation afin d'assurer que les réserves soient suffisantes.
- **Exception** : L'arrosage manuel des potagers, boîtes à fleurs et jardinières est permis.
- **Conséquences** : Les contrevenants s'exposent à une amende au règlement 2024-642, art. 10.4 concernant l'utilisation de l'eau potable. Vous pouvez nous rapporter toute situation d'abus de consommation d'eau.

La Municipalité encourage les citoyens à adopter des pratiques responsables en matière de consommation d'eau, même après la levée de l'interdiction.

Il est conseillé de consulter le site web de la Municipalité ou de contacter les services municipaux pour obtenir plus d'informations sur les restrictions d'eau en vigueur et les modalités de levée de l'interdiction.

DONNÉ ce 12^{ème} jour du mois d'août 2025 à Clarenceville.

Sonia Côté
Directrice générale, greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Sonia Côté, directrice générale, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'interdiction d'arrosage le 12 août 2025 à l'hôtel de ville sis au 1350 chemin Middle à Clarenceville et au bureau de Postes Canada sis au 85 rue Principale, Clarenceville, Québec, JOJ 1B0

Sonia Côté, directrice générale, greffière-trésorière

12 août 2025



Municipalité de Clarenceville

PUBLIC NOTICE
WATERING PROHIBITED UNTIL FURTHER NOTICE

Public notice is hereby given to residents of the Municipality of Clarenceville. Due to exceptional circumstances requiring the conservation of water resources, the Municipality of Clarenceville has decreed a watering ban. This measure takes effect immediately and applies to the entire territory served by the Municipality's water supply system until this notice is lifted.

Details of the ban:

- Watering prohibited: It is prohibited to water lawns, gardens, trees, and shrubs, fill swimming pools, wash vehicles, or use water outdoors for any other purpose.
- Duration: The prohibition is in effect until further notice.
- Reason: The Municipality had to take this decision in order to guarantee an adequate supply of drinking water for consumption and to ensure that reserves are sufficient.
- Exception: Manual watering of vegetable gardens, flower boxes, and planters is permitted.
- Consequences: Violators are subject to a fine under Regulation 2024-642, Section 10.4 concerning the use of drinking water. You can report any instances of water misuse to us.

The Municipality encourages citizens to adopt responsible water consumption practices, even after the ban has been lifted.

It is advisable to consult the Municipality's website or contact municipal services for more information on current water restrictions and how the ban will be lifted.

GIVEN on this 12th day of August 2025 in Clarenceville.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sonia Côté".

Sonia Côté
General Manager

PUBLICATION CERTIFICATE
(Articles 335 and 346 of the Municipal Code)

I, Sonia Côté, General Manager, hereby certify that I have posted this public notice regarding the watering ban on August 12, 2025, at City Hall located at 1350 Middle Road in Clarenceville and at the Canada Post office located at 85 Main Street, Clarenceville, Quebec, J0J 1B0.

IN WITNESS WHEREOF, I give this certificate this 12th day of August 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sonia Côté".

Sonia Côté
General Manager